

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
NANTES
6 allée de l'Île Gloriette
BP 64623
44046 NANTES CEDEX 1

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

! SA directoire
! ENTREPRISE HERVE & CIE
! AU BOURG
!
! 44670 JUIGNE DES MOUTIERS

! SA Conseil d'Administration
! BAUDOT ET ASSOCIES
! AVENUE DU PRESIDENT WILSON
!
! 44110 CHATEAUBRIANT

Numéro RCS : NANTES B 863 800 736

<9393/63B00073>

! Pièces déposées le 19/03/1999


Numéro : 991799

! PV CONSEIL ADMINISTRATION du 27/02/1999
! RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE
! PIECES RECUES AU GREFFE LE 16 MARS 1999

BORDEREAU DE FRAIS

Exonéré Taxe	38,00 FRF	5,79 EUR
Soumis à Tva	39,00 FRF	5,95 EUR
Montant Tva	8,03 FRF	1,22 EUR
TOTAL T.T.C.	85,03 FRF	12,96 EUR

Le Greffier,

pe

←

ENTREPRISE HERVE ET CIE
Société anonyme à Directoire
et Conseil de Surveillance
au capital de 3 000 000 Francs
Siège social : Le Bourg
JUIGNE DES MOUTIERS (L.A.)

SIREN 863 800 736 R.C.S. NANTES.

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU 27 FEVRIER 1999

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf
le 27 Février
à 18 heures,

les membres du Conseil de Surveillance de la Société ENTREPRISE HERVE ET CIE, Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 3 000 000 Francs, dont le siège social est au Bourg à JUIGNE DES MOUTIERS (L.A.), se sont réunis audit siège, sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Expiration du mandat des membres du Directoire,
- Questions diverses.

Sont présents et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Bernard HERVE Père Président,
- Madame Marie-Ange HORREAU épouse HERVE Bernard Père Vice-Présidente,
- Madame Christine HERVE épouse CHAUVIN Alain.

Le Conseil, comprenant les trois membres en exercice, peut valablement délibérer.

Monsieur Bernard HERVE Père préside la séance.

Madame Marie-Ange HORREAU épouse HERVE Bernard Père, accepte de remplir les fonctions de secrétaire.

Monsieur Jacques HERVE et Monsieur Bernard HERVE Fils, membres du Directoire, assistent également à la réunion à laquelle ils ont été convoqués.

Monsieur le Président rappelle à ses collègues la dernière réunion du Conseil dont il convient d'approuver et signer le procès-verbal.

Le Conseil adopte et approuve, après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion.

M. S. H.

MS

CH

CH

.../...

Monsieur le Président aborde ensuite l'unique point inscrit à l'ordre du jour :

- EXPIRATION DU MANDAT DES MEMBRES DU DIRECTOIRE -

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le mandat des membres du Directoire vient à expiration le 28 Février 1999 ; il précise en outre que les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil de Surveillance, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de renouveler pour quatre années, soit jusqu'au dernier jour de Février 2003, le mandat des membres sortants du Directoire, à savoir :

- Monsieur Jacques HERVE,
- Monsieur Bernard HERVE Fils.

Il décide, en outre, de renouveler pour la même durée, Monsieur Jacques HERVE en qualité de Président du Directoire et Monsieur Bernard HERVE Fils dans ses fonctions de Directeur Général. Leurs pouvoirs et rémunérations demeurent inchangés.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire à l'effet d'accomplir toutes formalités et d'effectuer tous dépôts consécutifs à la présente décision.

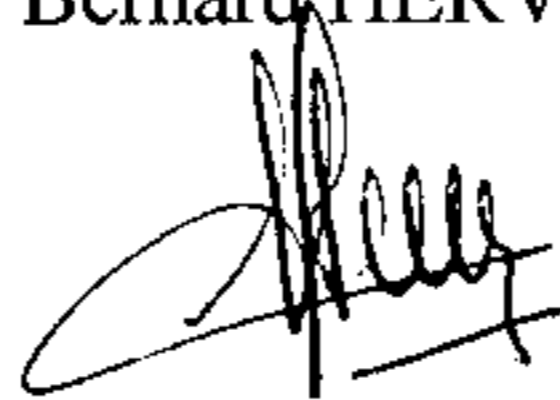
Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du Conseil de Surveillance présents après lecture.

SUIVENT :

1°) La signature des membres du Conseil de Surveillance :

Président
Monsieur Bernard HERVE Père



Membres du Conseil de Surveillance

Vice-Présidente
Madame Marie-Ange HORREAU
épouse HERVE Bernard Père



Madame Christine HERVE
épouse CHAUVIN Alain

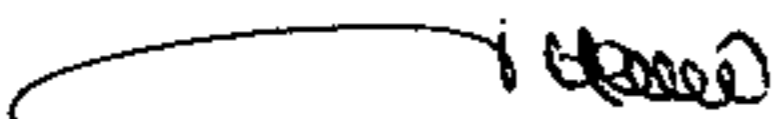


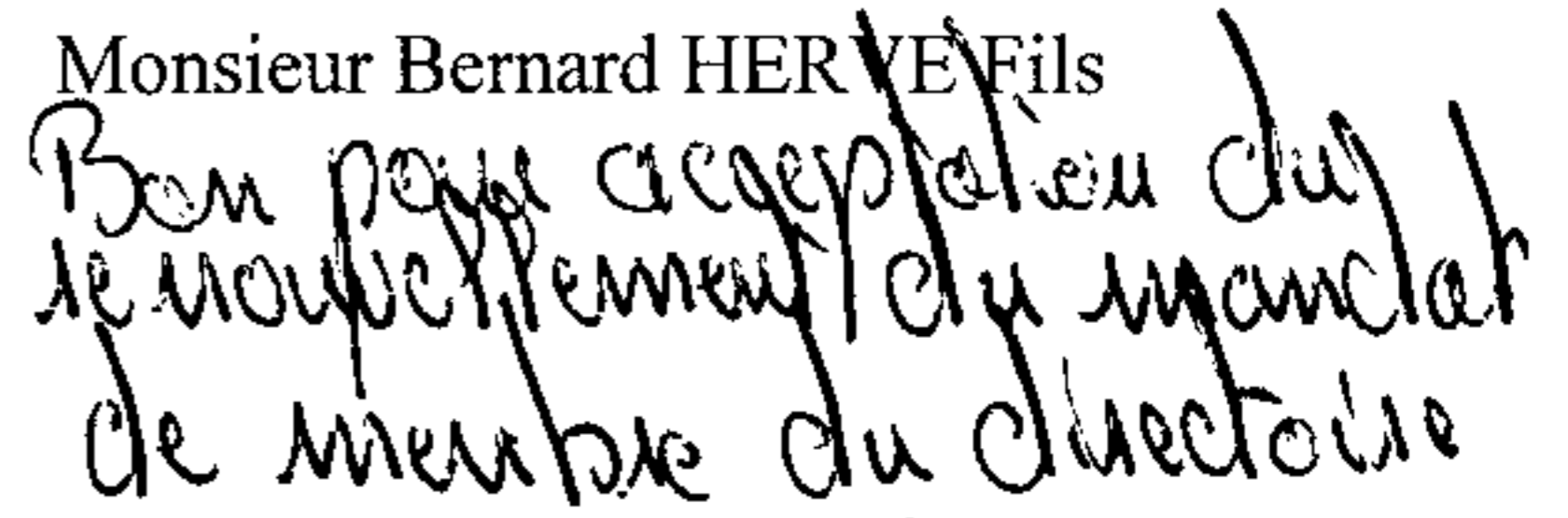
.../...

24


1999

2°) L'acceptation du renouvellement du mandat des membres du Directoire :

Monsieur Jacques HERVE
Bon pour acceptation du
renouvellement du mandat
de membre du Directoire


Monsieur Bernard HERVE Fils
Bon pour acceptation du
renouvellement du mandat
de membre du Directoire


3°) L'acceptation des fonctions du Président du Directoire :

Monsieur Jacques HERVE
Bon pour acceptation des fonctions de Président du Directoire


4°) L'acceptation des fonctions du Directeur Général :

Monsieur Bernard HERVE Fils
Bon pour acceptation des fonctions de directeur
général
